

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **23 (1976)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ont été presque toujours très inférieurs aux limites permises. Dans un seul cas, il a été rejeté le 50 % de la quantité autorisée.

L'irradiation (du corps entier) des personnes professionnellement exposées aux rayonnements distribuée sur l'ensemble de la population a produit une dose moyenne inférieure à 1 mrem/an. Celle-ci se répartit comme suit: réacteurs ~ 0,1 mrem/an, industrie des peintures luminescentes ~ 0,05 mrem/an, personnes exposées aux rayonnements en médecine et dans la recherche ~ 0,5 mrem/an. D'autres doses supplémentaires provenant de différentes sources telles que le port de montres à cadran lumineux, la télévision en couleur, l'action de fumer (polonium-210) et l'irradiation cosmique accrue dans la navigation aérienne civile sont indéterminables pour des individus. La dose moyenne pour la population est estimée à environ 1 mrem/an.

Résumé

On peut constater en résumé que l'irradiation (du corps entier) de la population suisse due au rayonnement naturel a été d'environ 150 mrem/an et que toutes les autres causes (sans les applications médicales) ont produit ensemble 5 à 10 mrem/an. Les effets des centrales nucléaires sont compris dans ce chiffre. Les doses maxima que celles-ci provoquent dans leur voisinage immédiat ont été inférieures à 6 mrem/an; elles se trouvent donc nettement au-dessous de la limite de 20 mrem/an prévue dans le concept sur les rejets. Ces doses distribuées sur la population environnante représentent moins de 1 mrem/an; rapportées à l'ensemble de la population suisse, elles sont négligeables.

Même si jusqu'à ce jour aucun dépassement de limites d'activité et de dose prescrites n'a été constaté en Suisse, il faut cependant toujours avoir présent à l'esprit que la radioactivité représente un danger potentiel et que son utilisation exige par conséquent un contrôle étendu des émissions et des immissions.

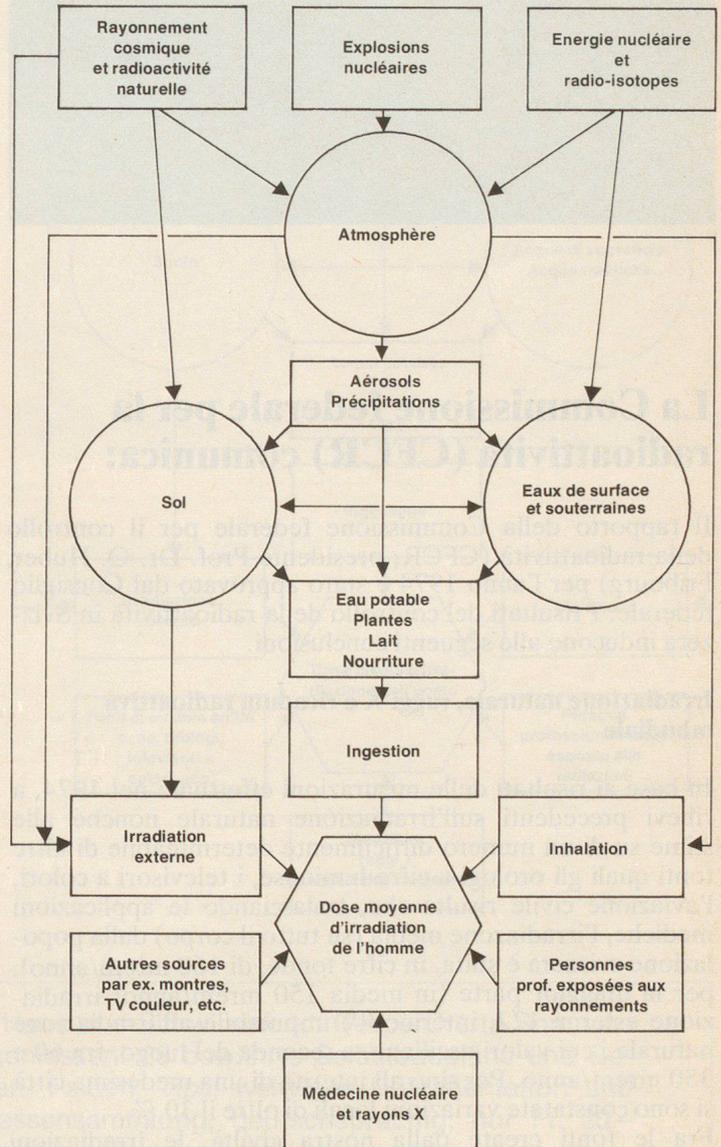
¹ Les effets biologiques des rayonnements ionisants sont exprimés en rem (1 rem = 1000 mrem).

² Le règlement encore en vigueur actuellement à l'EIR autorise une dose maxima de 500 mrem/an dans le voisinage.

³ Période: temps pendant lequel la moitié des noyaux d'un radionucléide se désintègrent.

P.S. Le rapport est publié dans le bulletin du Service fédéral de l'hygiène publique.

Irradiation de l'homme: causes et voies d'irradiation



Une enquête effectuée en 1971 par des examens diagnostiqués aux rayons X sur la dose génétique significative pour la population a révélé une dose 42 mrem/an.

Weitere Vorträge von Oberst Gunnar Oehmann aus Finnland

- 15. März Zivilschutzverband des Kantons Zürich in Zürich
- 17. März Solothurnischer Zivilschutzverband in Balsthal
- 18. März Schaffhauser Bund für Zivilschutz in Schaffhausen
- 20. März Bündler Bund für Zivilschutz in Chur
- 26. März Zivilschutzorganisation der Stadt Zürich in Zürich